

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (ACM) ARCES-DILO

1 rue des écoles
89320 ARCES-DILO
Tél : 03 86 88 14 03
Mail : cdlarcesdilo@gmail.com

RÈGLEMENT INTERIEUR

Adopté par délibération n°46-2022 conseil municipal du 15 septembre 2022 -Modification n°1

Horaires d'accueil périscolaire

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
Matin 7h15 à 8h50
Soir 16h30 à 18h30
Cantine 12h00 à 13h30

Horaires d'accueil Mercredi

Journée complète avec repas	7h15 à 18h30
Demi-journée sans repas (matin)	7h15 à 12h00
Demi-journée sans repas (après-midi)	13h30 à 18h30
Demi-journée avec repas (matin)	7h15 à 13h30
Demi-journée avec repas (après-midi)	11h45 à 18h30

Horaires d'accueil vacances

Journée (complète avec repas)	7h15 à 18h30
Demi-journée sans repas (matin)	7h15 à 12h00
Demi-journée sans repas (après-midi)	13h30 à 18h30
Demi-journée avec repas (matin)	7h15 à 13h30
Demi-journée avec repas (après-midi)	11h45 à 18h30

1-CONDITIONS D'ADMISSION

L'ACM est ouvert aux enfants du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) d'Arces-Dilo et Villechétive. L'ACM peut aussi accueillir des enfants extérieurs à celui-ci. Le cas échéant, pour respecter les obligations légales imposant des critères d'encadrement, en cas de demandes conduisant à dépasser les limites autorisées, l'ordre de priorité sera :

- I- Enfants du RPI
- II- Enfants de familles dont les parents travaillent ou enfants dont le parent a la charge en cas de familles monoparentales.

2- DOSSIER D'INSCRIPTION

2-1 Documents et pièces à fournir

Une inscription est obligatoire pour qu'un enfant puisse fréquenter l'ACM. Le dossier d'inscription, doit être rempli et signé par le représentant légal.

Il comprend :

- une fiche de renseignements,
- une fiche sanitaire accompagnée d'un justificatif de toutes les vaccinations obligatoires (diphtérie, tétanos, poliomyélite « DTP »),
- une autorisation photo,
- une autorisation de sortie en extérieur,
- une attestation d'autorisation-de personnes habilitées à venir récupérer l'enfant,
- une attestation d'assurance.

2-2 Enregistrement des dossiers

Les dossiers correctement remplis et complets, accompagnés des pièces demandées, doivent être déposés en Mairie. Ils ne seront acceptés qu'après accord de l'équipe d'animation. Tout dossier incomplet sera refusé.

Toutes modifications de coordonnées ou de situation familiale, en cours d'année, doivent être signalées dans les plus brefs délais à la Directrice. [Mail : cdlarcesdilo@gmail.com](mailto:cdlarcesdilo@gmail.com)

3-DÉLAIS D'INSCRIPTION

La gestion des inscriptions se fera sur dossier papier remis au Secrétariat de la mairie ou en main propre à la Directrice.

• POUR LE PERISCOLAIRE

Accueil du matin et du soir : le vendredi avant 9h pour la semaine suivante. Tout changement doit être signalé, au plus tard, le lundi pour le mardi et le jeudi pour le vendredi.

A défaut d'information dans les délais, le temps d'accueil initialement choisi sera facturé.

Pour la cantine : le jeudi avant 9h pour la semaine suivante. Tout changement doit être signalé au plus tard 48h à l'avance hors jour fériés avant 9h (ex : le jeudi pour le lundi).

A défaut d'information dans les délais, le temps d'accueil initialement choisi sera facturé.

- **POUR LES MERCREDIS**

Toute inscription ou annulation s'effectue une semaine avant la date souhaitée. Une tolérance peut être accordée, en fonction des places disponibles, pour une inscription au plus tard 48h à l'avance avant 9h00.

- **POUR LES VACANCES SCOLAIRES**

Une date butoir sera consultable via le site internet <http://www.arcesdilo.fr/>

4-HORAIRES CONDITIONS D'ARRIVÉE ET DE DÉPART

L'ACM sera ouvert comme indiqué sur la 1^{ère} page du règlement. Pour les petites vacances, celui-ci sera ouvert la 2^{ème} semaine de chaque période (sauf aux vacances de Noël) et tout le mois de juillet. Il fonctionnera de la façon suivante :

- **ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR ET CANTINE**

7h15 à 8h50	arrivée des enfants et temps libre/jeux
12h00 à 13h20	repas et temps libre/jeux
16h30 à 18h30	accueil des familles et départ des enfants temps libre/jeux

- **ACCUEIL DU MERCREDI**

7h15 à 9h00	arrivée des enfants et temps libre/jeux
9h00 à 12h00	temps d'activité
11h45	arrivée des enfants pour les activités de l'après-midi avec repas
12h00	départ des enfants rentrant déjeuner chez eux
12h00 à 13h30	repas temps libre/jeux
13h30 à 14h00	arrivée des enfants pour les activités de l'après-midi
13h30	départ des enfants pour les activités du matin avec repas
14h00 à 16h30	temps d'activités
16h30 à 17h00	goûter et évaluation de la journée
17h00 à 18h30	accueil des familles et départ des enfants temps libre/jeux

- **ACCUEIL VACANCES SCOLAIRES**

7h15 à 9h00	arrivée des enfants et temps libre/jeux
9h00 à 12h00	temps d'activité
11h45	arrivée des enfants pour les activités de l'après-midi avec repas
12h00	départ des enfants rentrant déjeuner chez eux
12h00 à 13h30	repas temps libre/jeux
13h30 à 14h00	arrivée des enfants pour les activités de l'après-midi
13h30	départ des enfants pour les activités du matin avec repas
14h00 à 16h30	temps d'activités
16h30 à 17h00	goûter et évaluation de la journée
17h00 à 18h30	accueil des familles et départ des enfants temps libre/jeux

Les parents sont tenus de respecter les horaires d'ouverture et de fermeture.

Les familles sont tenues de préciser si une personne majeure, autre que les personnes habilitées, viendra chercher l'enfant : cela devra être formulé par écrit et ces personnes devront se présenter auprès des animateurs avec une pièce d'identité.

Il est demandé aux parents de se présenter auprès de l'équipe encadrante, afin d'émarger la feuille d'arrivée et de départ de chaque enfant.

La responsabilité de l'ACM n'est plus engagée, à partir du moment où l'enfant a quitté son enceinte.

En cas de retard important (plus de 15min) sans en avoir informé les encadrants, les parents ou contacts identifiés seront contactés.

Si ceux-ci ne sont pas joignables, l'enfant sera confié à l'autorité territoriale compétente.

En cas de retards répétés, l'ACM se réserve le droit d'exclure temporairement les enfants concernés.

5-TARIFS

QF	0 à 680	681 à 1000	>1000
Garderie matin ou soir	1,50€	1,70€	2,00€
Cantine	3,80€	3,90€	4,00€
Centre journée	9,10€	11,10€	13,10€
Centre journée Extérieurs RPI	12,10€	14,10€	17,10€
Centre ½ journée Sans repas	4,00€	5,00€	6,00€
Centre ½ journée Avec repas	7,80€	8,90€	10,00€
Centre ½ journée Sans repas Extérieurs RPI	6,00€	7,00€	8,00€
Centre ½ journée Avec repas Extérieurs RPI	9,80€	10,90€	12,00€
Garderie à partir du 2 ^{ème} enfant	1,30€	1,50€	1,80€
Cantine à partir du 2 ^{ème} enfant	3,50€	3,60€	3,70€
Centre journée à partir du 2 ^{ème} enfant	8,10€	10,10€	12,10€

6-PAIEMENT

A la fin de chaque mois, les parents indiqués sur le planning reçoivent par courrier une facture du Trésor Public correspondant aux présences de leurs enfants.

Le paiement de la facture pourra s'effectuer de 3 façons différentes :

- Chèque à l'ordre du Trésor Public à envoyer à la Trésorerie de Villeneuve l'Archevêque
- Prélèvement automatique par mandat SEPA à retirer en Mairie de Arces-Dilo.
- TIPI (carte bancaire) avec les références qui seront indiquées sur la facture via le site : www.payfip.gouv.fr

Les tarifs dépendent du quotient familial : à défaut de justificatif de montant du quotient le tarif maximum sera appliqué.

Par la suite, les mises à jour seront récupérées directement par l'ACM via le site de la CAF. La télétransmission n'étant pas possible avec la MSA, les parents qui y sont affiliés doivent faire parvenir leur quotient familial tous les trimestres. Si le taux change dans l'année il faudra fournir la nouvelle attestation à la directrice.

7-DISPOSITIONS SANITAIRES ET ACCIDENTS

Les enfants fiévreux ou contagieux ne peuvent être accueillis au risque de nuire à la santé de leurs camarades et à leur bien-être.

Les parents doivent informer l'équipe de tout problème de santé chez l'enfant. Ils doivent également informer l'équipe de tout problème chez l'enfant pouvant empêcher de pratiquer une activité.

A aucun moment le personnel ne sera en charge de la prise de médicament pour un enfant.

Si besoin, un PAI (Plan d'Accompagnement Individuel) pour tout problème de santé pourra être mis en place et géré par le personnel de l'ACM.

En cas d'accident grave, les secours seront contactés en fonction de l'état de santé de l'enfant.

Dans ce cas, les parents sont immédiatement avertis.

8-COMPORTEMENT DES ENFANTS

Les enfants doivent respecter :

- Les instructions données par l'équipe,
- Les règles de sécurité, de bonne tenue et d'hygiène
- Le personnel et d'une manière générale, tous les adultes,
- Les autres enfants présents,
- Le matériel et les locaux (toute détérioration volontaire donnera lieu à une facturation).

La période des différents accueils et de la cantine doit être un moment de détente pour les enfants sans pour autant être synonyme de chahut.

Conscient que la vie en collectivité nécessite des efforts, le personnel interviendra pour appliquer les règles de vie visant au respect des personnes et des biens.

En cas de non-respect fréquemment constaté de ces règles, les parents seront convoqués pour étudier le comportement de l'enfant. Sans évolution, la directrice et l'autorité territoriale compétente peuvent demander une exclusion temporaire ou définitive en fonction des cas d'indiscipline constatés.

Afin d'éviter les problèmes de vol, de casse ou de perte, il est déconseillé aux enfants de venir avec des objets ou jeux personnels. Dans le cas contraire, l'ACM se dégage de toute responsabilité.

Le Maire
Annie BAKOUR

